



DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER (OTTAWA)

En décembre 2017, le gouvernement de l'Ontario a modifié la *Loi sur l'éducation*, permettant ainsi le transfert de la gouvernance du Centre Jules-Léger à un nouveau consortium des douze conseils scolaires de langue française d'Ontario. Les écoles du Centre-Jules Léger seront désormais gouvernées par un nouveau conseil scolaire provincial nommé Consortium Centre Jules-Léger (Consortium CJL). Le Consortium, formé à sa tête de conseillers scolaires membres de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) et de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), aura la mission particulière d'encadrer les écoles du Centre Jules-Léger, lesquelles desservent des élèves sourds, malentendants ou aveugles ou qui ont une vue basse, une surdité ou un trouble d'apprentissage, en plus de fournir des services de liaison et des services de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire faisant face aux mêmes défis. Le Consortium offrira ainsi à ces élèves de toute la province un milieu d'apprentissage leur permettant de développer leur plein potentiel identitaire, intellectuel, linguistique, culturel, spirituel, social et affectif. Les écoles du Consortium CJL sont les seules en Ontario aptes à offrir ce type de services spécialisés en langue française.

Dans le but de l'aider à remplir pleinement sa mission, le Consortium Centre Jules-Léger souhaite recruter **une Directrice ou un Directeur de l'éducation**.

*** La forme masculine est utilisée sous forme neutre dans le texte qui suit afin d'en faciliter la lecture.

NATURE DE LA CONTRIBUTION ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Le Directeur de l'éducation a pour mandat d'assurer la direction générale du Consortium CJL de manière à assurer le rendement, le bien-être et l'épanouissement des élèves aux besoins particuliers dont il a la charge sur tout le territoire de la province. Il est responsable de la réalisation de la mission et de l'atteinte de la vision, des objectifs stratégiques et des priorités opérationnelles de l'organisation. Il appuie son travail quotidien sur les politiques, le budget et le plan stratégique pluriannuel qu'il a la charge de mettre en œuvre et réaliser. En matière de gouvernance, le Directeur de l'éducation agit en collaboration et partenariat avec le conseil élu duquel il relève, et veille à son bon fonctionnement. Le Directeur de l'éducation est le principal ambassadeur du Consortium CJL. Conformément à la *Loi sur l'éducation*, il assume le rôle d'agent d'éducation en chef et de chef de service administratif. Il assure le maintien d'une organisation efficace qui offre un milieu d'apprentissage optimal pour des élèves aux besoins particuliers qui pourront contribuer à l'épanouissement de la communauté.

Les responsabilités principales du Directeur de l'éducation sont de :

- Assurer le rendement et le bien-être des élèves francophones sourds, malentendants ou aveugles ou qui ont une vue basse, une surdité ou un trouble d'apprentissage en prenant les mesures nécessaires pour leur fournir un milieu d'apprentissage sécuritaire et accueillant sur l'ensemble du territoire ontarien;



- Veiller à la prestation des services de liaison et des services de visites à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire sourds, malentendants ou aveugles ou qui ont une vue basse, une surdité ou un trouble d'apprentissage;
- Exercer un leadership positif et proactif auprès des membres de l'équipe de direction et du personnel;
- Veiller à la saine gestion financière du Consortium;
- Soutenir le conseil élu dans l'exercice de ses fonctions et veiller à ce qu'il s'en acquitte adéquatement;
- Assurer la mise en œuvre et la réalisation du plan stratégique pluriannuel approuvé par les conseillers;
- Veiller à ce que des systèmes efficaces soient en place pour la sélection, la supervision, le perfectionnement et l'évaluation du rendement de tous les membres du personnel;
- Assurer le développement continu des ressources humaines et la planification de la relève dans toute l'organisation;
- Veiller au respect de la législation en matière de droits de la personne et des relations de travail;
- Veiller à ce que les conseils d'école et les comités de parents aient l'occasion de donner leur avis et reçoivent le soutien prévu par les règlements ou les politiques du Consortium;
- Assurer des communications et des relations harmonieuses et positives avec les élèves, les parents, la communauté et les divers intervenants;
- Participer à la vie communautaire de façon à projeter une image positive du Consortium.

PROFIL RECHERCHÉ

- Leader transformationnel de premier plan dans le monde de l'éducation, démontrant un bilan de gestion aux responsabilités progressives acquises au sein d'un conseil scolaire francophone œuvrant en milieu minoritaire;
- Édicateur aguerri et passionné faisant preuve d'une empathie naturelle pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage et des besoins particuliers;
- Gestionnaire structurant, exemplaire, rassembleur et mobilisant, tant pour son équipe que pour les partenaires externes et la communauté;
- Communicateur hors-pair, autant dans les rapports officiels qu'au quotidien, capable d'écouter et de véhiculer les informations pertinentes au bon moment;
- Individu rompu aux subtilités de la politique et démontrant une solide connaissance des lois provinciales pertinentes;
- Développeur doué possédant une capacité démontrée à établir une relation de confiance;
- Personne organisée, structurée et efficace, excellent dans la gestion de projets demandant des suivis rigoureux et une reddition de compte complexe;
- Personne axée sur les résultats à atteindre, déterminée et tenace, capable de poursuivre des objectifs précis et de persévérer même dans des situations difficiles et incertaines.
- Posséder un minimum de sept ans d'expérience dans un poste de direction;
- Démontrer la capacité et la disponibilité pour se déplacer sur tout le territoire de la province;
- Faire preuve d'une excellente maîtrise du français parlé et écrit.

EXIGENCES

- En vertu du Règlement de l'Ontario 309 de la *Loi sur l'éducation*, les candidats au poste doivent détenir un brevet d'agent de supervision, posséder les qualifications requises pour être agent de supervision, ou sinon être qualifié pour une nomination temporaire tout en faisant les démarches nécessaires pour l'obtention du brevet. On retrouve les exigences de ce poste dans les règlements établis par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario conformément à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*;
- Démontrer les qualifications requises en tant qu'enseignant;



- Les candidats provenant de l'extérieur de l'Ontario peuvent être admissibles à une équivalence s'ils satisfont aux exigences du Règlement de l'Ontario 309, selon une attestation de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

ATOUTS

- Compétences acquises en déficience du langage et surdité, français signé, LSQ ou équivalent;
- Compétences acquises en adaptation scolaire ou orthopédagogie.

ENTRÉE EN FONCTION

- Le plus tôt possible.

DATE LIMITE POUR POSTULER

- Le comité de sélection débutera l'analyse des candidatures dans la semaine du 7 mai 2018. Les personnes intéressées sont priées de postuler avant le 30 avril.

Toute personne souhaitant poser sa candidature peut faire parvenir par courriel son curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à consortiumcjl@octavemaecenas.com. Un accusé de réception sera transmis.

Claude Martel
Associé
Octave Mæcenas, recrutement & conseils, S.E.N.C.
343.882.8353 Ottawa
514.618.5243 Montréal
418.575.5243 Québec
cmartel@octavemaecenas.com

